

Les voyages aériens des patients oxygénodépendants devraient être facilités et non entravés

Lors de la Journée mondiale de la BPCO, l'EFA appelle les autorités européennes du trafic aérien à réglementer l'utilisation d'oxygène médical dans les aéroports et en cabine

19 novembre, Journée mondiale de la BPCO, Bruxelles – Plus de 3,5 millions de personnes ont besoin d'oxygène médical en Europe (1) et nombreux sont ceux auxquels leur médecin recommande de se rendre dans des régions au climat plus doux pour alléger les symptômes de leur maladie. Cependant, la libre circulation des personnes au sein des États membres de l'UE est un cauchemar pour les patients insuffisants respiratoires sévères. La Fédération européenne des associations de patients souffrant d'allergies et de maladies des voies respiratoires (EFA) a documenté que voyager par avion avec de l'oxygène est, dans de nombreux cas, inabordable et trop compliqué pour que les patients individuels tentent l'expérience.

L'oxygène médical est une thérapie courante parmi les patients souffrant de broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) (2), d'asthme sévère, de fibrose kystique et de cancer pulmonaire, et dont la maladie a atteint un certain degré de gravité. La réglementation actuelle de l'Union européenne (3) permet les voyages aériens avec équipement d'oxygène médical, mais l'oxygène même est actuellement proposé aux passagers par les compagnies aériennes comme une prestation complémentaire. Dans un effort de recensement des discriminations subies par les patients insuffisants respiratoires sévères lors de voyages en Europe, l'EFA publie le livret intitulé « Enabling Air Travel with Oxygen in Europe » (« Permettre le Voyage Aérien avec de l'Oxygène en Europe ») (4), en collaboration avec la Fondation européenne du Souffle (ELF) (5). Le livret montre que pour voyager avec de l'oxygène médical, certaines compagnies aériennes facturent jusqu'à 7 fois plus cher que pour les billets d'avion d'un passager lambda.

La charge n'est pas uniquement économique. Les patients insuffisants respiratoires sévères nécessitant une oxygénothérapie, tels les patients souffrant de BPCO ou d'asthme sévère, doivent gérer un stress inutile lorsqu'ils voyagent. Les politiques des compagnies aériennes compliquent l'obtention de l'oxygène leur permettant de voyager en toute sécurité du fait des divergences entre les formulaires médicaux et certificats exigés d'une compagnie à l'autre. Des patients ont signalé que la connexion entre l'entrée de l'aéroport, le contrôle sécurité et la porte d'embarquement peut être longue et compliquée, sans un personnel dûment formé et une assistance spécialisée. La possibilité de trouver de l'oxygène médical dans les aéroports est une chose sur laquelle les patients ne peuvent pas compter en cas d'urgence, ne procurant aux patients aucune garantie de non-discontinuité d'oxygène depuis l'enregistrement à l'aéroport jusqu'à la cabine de l'avion et retour.

Lors de la Journée mondiale de la BPCO (6), la présidente de l'EFA, Breda Flood, a déclaré ce qui suit : « *Nous fournissons des informations à notre réseau d'associations de patients sur le voyage par avion avec de l'oxygène, mais il n'est pas facile d'encourager des patients oxygénodépendants à vivre des vies actives et à voyager alors que nous sommes témoins des obstacles quotidiens. Nous appelons les compagnies aériennes et les autorités aéroportuaires à intégrer leurs politiques, afin de permettre aux patients oxygénodépendants de voyager de façon sûre* ».

Pablo Echenique, député au Parlement européen (Espagne, GUE-NGL) (7) a déclaré, quant à lui, ce qui suit : « *Étant moi-même une personne handicapée, la gêne (certains l'appelleraient torture) que les personnes aux besoins spécifiques doivent endurer lorsqu'elles voyagent par avion ne m'est pas inconnue. Dans le cas des personnes nécessitant de l'oxygène médical, la discrimination est aggravée par le fait de les faire payer pour un service vital essentiel. Il est grand temps que l'Union européenne contraigne les compagnies aériennes à placer les droits des passagers avant leurs propres intérêts économiques, et non l'inverse* ».

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



L'EFA et ses membres ont demandé aux exploitants aériens concernés d'utiliser le formulaire de l'Association internationale du transport aérien (IATA) (8) et de proposer l'oxygène en cabine à un prix abordable.

Note aux éditeurs :

- (1) Les calculs de l'EFA reposent sur les dernières données de l'Organisation Mondiale de la Santé, de la Société Respiratoire européenne et d'autres sources médicales.
- (2) La broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) se caractérise par une obstruction permanente des voies aériennes et est associée à une réaction inflammatoire chronique des voies respiratoires et des poumons à des particules ou gaz nocifs. Cela résulte de la combinaison d'une affection diffuse des petites voies aériennes et de la destruction du tissu pulmonaire (emphysème).
- (3) Le règlement (CE) n° 1107/2006 concernant les droits des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite lorsqu'elles font des voyages aériens prévoit un accès non discriminatoire au voyage aérien et le transport gratuit de l'équipement de mobilité (2 pièces maximum) et du matériel médical, moyennant un préavis de quarante-huit heures.
- (4) Le livret de l'EFA reflète la situation de 2013. Quelques compagnies aériennes ont modifié leur politique depuis la publication du livret : <http://www.efanet.org/enabling-air-travel-with-oxygen-in-europe-an-efa-booklet-for-patients-with-chronic-respiratory-diseases/>
- (5) Site internet de la Fondation européenne du Souffle (European Lung Foundation) <http://www.europeanlung.org/fr/>
- (6) La Journée mondiale de la BPCO est un évènement annuel de sensibilisation organisé et sponsorisé par l'Initiative mondiale contre la broncho-pneumopathie chronique obstructive (GOLD, pour Global Initiative for Chronic Obstructive Lung Disease). Pour davantage d'informations, veuillez consulter <http://www.goldcopd.org/wcd-home.html>
- (7) Site internet du député européen Pablo Echenique : http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/125036/PABLO_ECHENIQUE_home.html
- (8) Formulaire IATA : <http://www.iata.org/whatwedo/safety/health/Documents/medical-manual-2013.pdf> (pp 67-70)

Pour davantage d'informations, veuillez contacter :

- Isabel Proaño, Agent de Communication (Isabel.proano@efanet.org, +32 (0)2 227 2720)

Suivez-nous sur Twitter : @EFA_patients et sur Facebook: <https://www.facebook.com/pages/EFA/>

La Fédération européenne des associations de patients souffrant d'allergies et de maladies des voies respiratoires (EFA) est un réseau non lucratif des associations de patients souffrant d'allergie, d'asthme et de broncho-pneumopathies chroniques obstructives (BPCO), représentant 35 associations nationales dans 22 pays et plus de 400 000 patients. L'EFA est déterminé à faire de l'Europe un lieu où les personnes souffrant d'allergies, d'asthme et de BPCO bénéficient du droit aux soins de la meilleure qualité et à un environnement sûr, vivent une existence sans concession et soient activement impliquées dans toutes les décisions influençant leur santé. Rendez-vous sur www.efanet.org pour davantage d'informations.